

Bilan

CERTIFIE CONFORME

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 000	2 000		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 617	1 617		
Autres immobilisations corporelles	168 827	51 674	117 153	119 026
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	173 070		173 070	173 070
Autres titres immobilisés	707 405		707 405	382 405
Prêts	1 129 739		1 129 739	395 750
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 182 658	55 291	2 127 367	1 070 251
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	40 492		40 492	301 740
Fournisseurs débiteurs	118		118	2 193
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 642		16 642	2 148
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 850		1 850	1 180
Autres créances	3 792 949		3 792 949	5 090 147
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 469 211		1 469 211	1 924 641
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 321 261		5 321 261	7 322 048
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	7 503 920	55 291	7 448 628	8 392 299


Bilan

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 500 531	3 500 531
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	111 254	111 254
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 513 380	5 427 435
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	233 936	-714 055
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 359 101	8 325 165
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		955
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		955
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 025	1 832
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 580	14 184
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	53 922	50 163
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	53 922	50 163
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	89 527	67 134
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 448 628	8 392 299

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2JEANFC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 7 448 628 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 233 936 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2JEANFC

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 500 531 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHARBONNIERES LES BAINS (69260)
26, CHEMIN DES BROSSES

527 675 706 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 proposée à l'assemblée générale :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 233 935,87 euros, comme suit :

- aux associés à titre de dividendes, la somme de 100 000,00 euros ;
- le solde au poste Autres réserves, soit la somme de 133 935,87 euros.

Ainsi chaque action recevra un dividende d'environ 0,0285 euros, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Vote de l'assemblée générale du 7 décembre 2023 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

